

ABONNEMENT

Saumur	
Un an	25 fr.
Six mois	13
Trois mois	7
Poste	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8

On s'abonne

A SAUMUR
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste
et chez tous les libraires

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISSANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

INSERTIONS

Annonces, la ligne	20
Réclames, —	30
Faits divers, —	75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication
des insertions reçues et même payées,
sauf restitution dans ce dernier cas ;
Et du droit de modifier la rédaction
des annonces.

Les articles communiqués doi-
vent être remis au bureau du
journal la veille de la repro-
duction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne
sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbrés-
poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 6 MAI

CENTENAIRE

Séance d'Ouverture Des ÉTATS-GÉNÉRAUX

5 MAI 1789. — C'est à tort que nos républicains font de cette date l'anniversaire de la Révolution : elle a commencé seulement le jour où la Terreur amena les députés à fouler aux pieds leur mandat.

Ce jour est prochain, mais le 5 Mai appartient encore au glorieux passé de la France. La surexcitation de la période électorale a fait fermenter les idées de réforme et l'espoir d'une ère nouvelle de liberté et de prospérité, mais la Nation, ses cahiers l'attestent, ne veut pas de Révolution.

La Royauté apparaît encore dans tout son éclat, saluée avec amour et respect comme l'expression de la grandeur de la France et la garantie de tous ses droits. L'Europe reconnaît notre suprématie et le brillant cortège des ambassadeurs de toutes les puissances se fait gloire de relever, par sa présence, la pompe qui entoure Louis XVI.

5 MAI 1889. — Les trains versent dans Versailles une foule de curieux indifférents qui ne songent qu'à s'amuser. Les magnificences du Palais font ressortir la mesquinerie des costumes et des caractères de nos petits hommes d'Etat. L'absence affectée du Corps diplomatique dit assez à la République humiliée qu'elle a réduit la France à n'être plus en Europe qu'une quantité négligeable.

Pour juger du discrédit où est tombée la France républicaine, il suffit de jeter les yeux sur l'assistance. A pareille date, il y a cent ans, le peuple de Paris avait passé la nuit à la belle étoile pour applaudir la procession des Etats ; le jour de l'ouverture de la grande Assemblée, Louis XVI, entouré des représentants de l'Europe, se voyait acclamé et était encore considéré comme le premier monarque du monde. Quel tableau que celui-là et comme il forme un saisissant contraste avec celui qui s'offre à nos regards !

Si l'on excepte les délégations des Chambres et les détachements de troupe qui sont massés et qui vont immédiatement défilé, le président Carnot est seul. Le peuple, à peu près indifférent, s'est peu dérangé, et, quant aux ambassadeurs, ils brillent par leur absence.

Devant l'hôtel des Menus-Plaisirs, après un discours du maire de Versailles au président Carnot, M. Tirard prend la parole.

Son discours, extraordinairement long et tout à la gloire de la démocratie, débute cependant par un solennel hommage à l'ancienne France.

Nous venons, dit-il, honorer ici les représentants des Trois-Ordres qui ont institué l'Assemblée nationale.

Le jour dont nous célébrons le glorieux Centenaire, dit-il ensuite, est l'un des plus brillants et des plus purs qui se soient levés sur le monde.

En 1789, ajoute-t-il, les Ordres privilégiés ont compris que l'heure des sacrifices avait sonné.

La noblesse et le clergé ont uni leurs efforts pour travailler à la régénération de la France.

Plus loin, voici comment il s'exprime :
Ce n'est pas ici à Versailles que nous pouvons nous dispenser de saluer les gloires de la Monarchie française.

Rendons-lui plutôt un hommage qui ne nous coûte rien.

La France monarchique a fourni une pléiade d'hommes illustres qui restent la gloire de l'humanité.

Cette grandeur de la France est devenue notre patrimoine. Il y aurait folie et ingratitude à le répudier.

Après cet aveu arraché au président du Conseil par l'évidence de l'histoire, il poursuit sa thèse aussi fautive que démocratique que la Révolution est l'origine de tous les progrès et que la génération actuelle n'est pas indigne de sa devancière.

AU PALAIS DE VERSAILLES

Tandis que par le beau soleil qu'il fait la population se promène dans le parc, où, à l'exception du bassin de Neptune, toutes les pièces jouent, M. Carnot et ses invités se répandent dans les divers salons du palais et, en particulier, dans la galerie des Batailles, où est dressé le buffet et où se trouvent rangés les tables du « lunch » officiel.

On lanche donc démocratiquement dans le palais de Louis XIV, dans les galeries où l'œil ne trouve à se poser que sur la représentation des gloires de nos armées.

On mange, on mange même copieusement et, le repas achevé, à la suite du président Carnot, on descend au bassin Neptune dont la foule occupe depuis longtemps déjà les pentes gazonnées.

L'admirable bassin est, comme le dit le programme, nouvellement restauré. On y a mis le temps, mais on a bien fait les choses et cette grande œuvre est enfin sauvée de la destruction qui la menaçait.

Au moment où les eaux vont finir, le Président se retire, et la foule se répand dans les restaurants, décidée à assister au feu d'artifice qui sera donné le soir.

Hier, à la revue, comme on devait s'y attendre, il y a eu de nombreux cris de : Vive Boulanger !

5 Mai 1789

Voici en quels termes M^{me} de Staël s'exprime sur cette journée du 5 mai :

« Je n'oublierai jamais, dit cet écrivain, le moment où l'on vit passer les douze cents députés de la France, se rendant en procession à l'église pour entendre la messe la veille de l'ouverture des États Généraux. C'était un spectacle bien imposant et bien nouveau pour des Français.

» Jamais non plus l'histoire n'oubliera cette heure mémorable, où, pour la première fois, apparut aux yeux de nos pères l'image enfin

vivante de l'assemblée qu'ils attendaient depuis longtemps.

» C'était le 4 mai 1789, à Versailles.

» Le cortège devait partir de l'église Notre-Dame et de là se rendre processionnellement à l'église Saint-Louis où devait avoir lieu la messe du Saint-Esprit.

» En tête du cortège s'avançaient les Récollets, seul ordre religieux qui fût à Versailles. Venait ensuite le clergé des deux paroisses de la ville, ensuite les députés du tiers-état.

» La noblesse suivait le tiers-état, et l'ordre du clergé celui de la noblesse.

» Puis venait le dais porté par les grands officiers et les gentilshommes d'honneur ; les cordons du dais étaient tenus par les frères du Roi.

» Le Roi marchait immédiatement après, ayant à sa gauche la Reine, et à sa droite les princes du sang, et les ducs et pairs.

» Toute l'ancienne France était là avec sa monarchie traditionnelle, institution souveraine, indiscutée alors dans son principe et dans son essence, son aristocratie, glorieuse encore par le souvenir des services rendus à l'unité de la patrie française, son clergé, respecté de tous, à raison de son caractère sacré.

» La France nouvelle apparaissait sous les traits de ces hommes nouveaux, sortis des entrailles de la bourgeoisie, et qui, avec leurs manteaux noirs, leurs regards assurés, leur nombre imposant, attiraient sur eux l'attention générale.

» Pour la première fois, depuis des siècles, on voyait côte à côte les trois pouvoirs, la monarchie, l'aristocratie et la démocratie, dont M^{me} de Staël disait « qu'ils doivent co-exister » dans tous les gouvernements, comme l'accomplissement, la conservation et le renouvellement dans la démarche de la nature.

» Le lendemain 5 mai, les États-Généraux se réunissaient dans la salle des Menus, sous la présidence du Roi.

ATTENTAT

CONTRE

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE

Hier, à midi dix minutes, un attentat a été commis contre M. Sadi Carnot au moment où le Président de la République se mettait en route pour aller à Versailles présider les fêtes du Centenaire.

La voiture de M. Carnot sortait du palais de l'Élysée et tournait l'angle de la place Beauvau, quand un individu a tiré sur lui un coup de revolver.

M. Carnot n'a pas été atteint, ni personne de sa suite.

L'auteur de cet attentat est un nommé Perrin, magasinier au service colonial.

Il est âgé d'une trentaine d'années. On ne sait pas s'il jouit de toutes ses facultés.

Très malmené par la foule et par les agents qui se trouvaient sur le passage du cortège, le nommé Perrin a été arrêté et conduit au poste pour être interrogé par le commissaire de police.

Il a prétendu qu'il avait à se plaindre d'une

punition qu'on lui avait infligée et même d'une révocation. Il a voulu attirer l'attention du gouvernement ; il y a réussi. Le moyen est infaillible.

On a examiné le revolver et on a constaté que trois coups étaient chargés à blanc et trois coups à balle.

On dit que le coup qui est parti était chargé à blanc. M. Carnot n'a donc pas couru de grands risques.

Le sieur Perrin a voulu faire plus de bruit que de mal. Il a choisi le 5 mai et l'anniversaire du Centenaire pour que son pétard fût plus bruyant.

M. Carnot a continué sa route sur Versailles après avoir ressenti une assez vive émotion.

Aucun incident pendant le trajet de Paris à Versailles.

Le Temps donne au sujet de l'interrogatoire de Perrin par M. Bacot, officier de paix, les renseignements suivants :

« Je suis magasinier de la marine, a dit l'auteur de l'attentat ; je suis civil. Un jour, me trouvant à la Martinique, j'ai écrit une lettre vive au commissaire général de cette colonie dont j'avais à me plaindre.

» M. Grodet m'a puni de soixante jours de prison militaire, moi civil. J'ai réclamé partout contre cette iniquité : on s'est moqué de moi, cela m'a exaspéré. Alors je suis venu hier à Paris et j'ai fait ce que vous savez. J'ai été à Fort-de-France, à la Martinique et je reviens de la Guyane. Je devais m'embarquer aujourd'hui. Je suis sans ressources ; ma femme et mes trois enfants n'ont pas de pain.

» Et, après avoir dit ces paroles, l'individu fond en larmes :

« Non, je n'ai pas voulu tuer le Président, dit-il en sanglotant, voyez vous-même que je dis la vérité, j'ai tiré un coup ; il y a une douille qui n'est pas chargée ; pour les quatre autres cartouches, elles ne renferment pas de poudre. »

M. Bacot sort alors les cartouches et vérifie en effet qu'elles ne contiennent pas de poudre.

ALLEMAGNE ET SUISSE

Les relations sont en ce moment fort tendues entre l'Allemagne et la Confédération helvétique, à la suite d'un incident dont tous les journaux ont parlé : l'arrestation en Suisse d'un policier allemand.

Depuis lors, la polémique des journaux allemands est devenue fort aigre à l'égard de la Suisse. La Gazette de l'Allemagne du Nord, le principal organe officieux de M. de Bismarck, accuse la Suisse d'encourager et de protéger les menées révolutionnaires.

À Berne, on se montre fort indigné contre cette prétention de vouloir réclamer des explications, et, au besoin, des satisfactions, dans une affaire où la police allemande a tout le mauvais rôle.

Quant aux mesures répressives que le gouvernement allemand menace de prendre sur la frontière, elles ne surprennent pas ici, car on sait depuis longtemps que le gouvernement allemand étudie la question de l'application

sur la frontière suisse, au moins pour la partie contiguë à l'Alsace, des mêmes prescriptions que du côté de la France.

Mais ce qui est accueilli comme le comble de l'effronterie, c'est l'assertion mensongère que l'autorité et les fonctionnaires en Suisse tolèrent et encouragent les menées révolutionnaires, alors que l'incident Wollgenuth vient de prouver clair comme le jour que c'est la police allemande elle-même qui les fomente. La conviction est acquise en Suisse, qu'à Berlin on veut un incident diplomatique. Le conseil fédéral déclare qu'il ne se départira pas de son attitude calme, mais il est absolument décidé à faire respecter ses droits.

L'indignation est vive.

Le *Journal de Genève* dit :

« En fait de réparations, nous voyons bien celles que nous serions en droit d'attendre, mais non pas celles que nous serions tenus de donner. »

« Si on veut saisir un prétexte pour menacer nos frontières, on peut le faire, nous ne pouvons nous y opposer, mais nous devons nous rendre à nous-mêmes et l'Europe nous rendra ce témoignage que nous n'avons rien fait pour le mériter. »

NOUVELLES MILITAIRES

La musique du régiment des grenadiers-gardes de la reine des Belges vient se faire entendre à Paris à l'occasion de l'ouverture de l'Exposition; elle a dû arriver dans la matinée d'aujourd'hui.

La musique des grenadiers belges est une des meilleures du monde; elle est déjà venue en France lors de l'Exposition de 1867. Son chef actuel, M. Constantin Bender, est décoré de la médaille militaire française et de la médaille du Mexique.

GÉNÉRAL RAYÉ DES CADRES

Sous ce titre, un de nos confrères publie une anecdote qui lui est fournie par un de ses amis.

Nous lui laissons la parole :

« Hier nous avions pour voisins aux Archives deux braves chercheurs enfoncés jusqu'au cou dans les vieux papiers.

« L'un de ces chercheurs se tourna à un moment vers l'autre et dit en lui tendant une feuille jaunie :

« Que dites-vous de cela ? »

« Celui qu'on interpelle prend le papier et lit ce qui suit :

« Le Comité de Salut public arrête :

« Le général de brigade Bonaparte, ci-devant en réquisition près le Comité de Salut public, est rayé de la liste des officiers généraux employés. »

« Attendu qu'il a refusé de se rendre au poste qui lui a été désigné. »

« Paris, 29 fructidor an III. »

« SIEYÈS, CAMBACÈRES, etc., etc. »

« — Qu'est-ce que cela prouve ? »

« — Pas grand'chose. Bonaparte avait refusé de se rendre en Vendée pour prendre le commandement d'une brigade d'artillerie. »

« — Mais alors ?... »

« — Quelques années plus tard — ceci se passe bien avant les Pyramides et Marengo — les signataires de cet arrêté, Sieyès et Cambacères, étaient les collègues consuls du général rayé des cadres. »

« Nous avons trouvé cette coïncidence étrange. Il n'y a pas comme les vieux papiers pour rajeunir les pensées des gens studieux. »

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

LE 5 MAI A SAUMUR

Nous n'avons point de compte rendu à faire de la journée d'hier, par la raison fort simple qu'il n'y a point eu de fête à Saumur. La population s'est scrupuleusement conformée à l'invitation de la municipalité de rester chez elle, de ne pas pavoiser, de ne pas illuminer. Sans l'assemblée annuelle de la Croix-Verte, notre ville eut paru la plus déserte des cités.

La municipalité, qui semblait comprendre l'importance de cette date, n'a pas répondu au désir exprimé par le signor Constans, et personne n'a songé à le lui reprocher. Pour donner une certaine satisfaction aux ministériels, elle s'est contentée de faire pavoiser les églises et de les mettre au rang de la pierre de la Bastille qui est incrustée dans la façade de l'Hôtel de Ville. C'est fort innocent, et on ne pourrait leur en savoir mauvais gré. Cette assimilation, ce rapprochement entre deux faits de signification si différente ne prouvent pas cependant qu'ils se rendent bien compte de la portée de chacune des dates : 5 mai et 14 juillet.

Pourquoi, se demandait-on, nos édiles ont-ils résisté aux sollicitations gouvernementales ? Les méchantes langues ont prétendu flâner dans cette sourde opposition quelque senteur boulangiste. Nous ne pouvons répondre de rien.

Le ministre civil de la guerre a jugé à propos de brûler hier quelques centaines de kilos de poudre, et partout en France le canon a dû retentir comme à Saumur. Trois salves de vingt et un coups ont été tirées dans la journée.

Le soir, concert de la Musique municipale dans le Square du théâtre, avec la *Marseillaise* obligatoire. Quelques cordons de lumière au gaz à divers édifices.

La *Musique municipale* de Saumur doit aller au concours musical de Paris les 7, 8 et 9 juillet prochain. Elle jouera la fantaisie des *Huguenots*, que M. Meyer a fait entendre hier soir avec un réel succès.

Nous accompagnons nos jeunes artistes et leur digne chef de nos vœux les plus sincères.

A l'occasion du Centenaire, le ministre de la guerre a donné un congé de six jours à l'École de cavalerie. Cette nouvelle est arrivée samedi soir. Dès la nuit de dimanche, la plupart des élèves ont pris le train.

En raison de ce départ, tous les projets de M. Fillis sont ajournés.

Le ministre avait décidé, à la date du 4^{er} mai, que, pour permettre aux militaires de tout grade d'assister aux fêtes du Centenaire, il n'y aurait pas de revue des troupes le 5 mai, mais dans toutes les places et villes de garnison une revue générale sera passée le dimanche 12 mai.

Les militaires promus et nommés dans la Légion d'honneur et décorés de la médaille militaire recevront leurs insignes à cette revue.

Une retraite aux flambeaux aura lieu le soir.

LES DÉPUTÉS DE SAUMUR AUX ÉTATS-GÉNÉRAUX

Voici quels étaient les représentants de la sénéchaussée de Saumur aux États-Généraux, en 1789 :

Noblesse. — M. le marquis de Ferrières.

Clergé. — M. Menard, prieur d'Aubigné.

Tiers-Etat. — M. Bizard, avocat, ancien maire de Saumur, et M. Cigogne, négociant à Saumur.

M. le marquis de Ferrières a joué un certain rôle dès les premières séances des États-Généraux. Nous y reviendrons.

INSPECTIONS GÉNÉRALES

Par décision ministérielle du 29 avril 1889 :

M. le général L'Hôte, président du comité technique de la cavalerie, inspecteur général du 4^e arrondissement d'inspection permanente de cavalerie, a été désigné pour inspecter, en 1889, le 4^e arrondissement, 5^e, 9^e et 12^e brigades de cavalerie, l'École d'application de cavalerie, la portion principale de la 5^e compagnie de cavaliers de remonte, les officiers de cavalerie employés à l'École militaire d'infanterie.

M. le général Lardeur, commandant la 1^{re} division de cavalerie, a été désigné pour inspecter le 7^e arrondissement (1^{re} division de cavalerie) — officiers de cavalerie employés à l'École spéciale militaire et à l'École militaire de l'artillerie et du génie).

M. le général des Roys, commandant la cavalerie d'Algérie, a été désigné pour inspecter le 13^e arrondissement (cavalerie d'Algérie et de Tunisie).

Les généraux désignés pour l'inspection générale des autres arrondissements de cavalerie sont : MM. Despetit de la Salle, Goybet, Grandin, Lenez Cotty de Brécourt, Loizillon, Boni, Robillot, Baillo.

Les inspecteurs généraux des 3^e, 10^e et 11^e arrondissements seront désignés ultérieurement.

SAUMUR. — Samedi matin, M. Mayol de Lupé, dans un exercice de saut des obstacles, a fait une chute très grave. Son cheval a buté dans un arbre couché et le cavalier a été projeté en avant, puis le cheval est venu rouler sur lui.

On a répandu en ville le bruit que M. de Lupé avait la colonne vertébrale cassée.

Nous n'avons pas voulu annoncer cette nouvelle avant de prendre les renseignements les plus précis. Il résulte de notre enquête que M. de Lupé a une forte contusion, et rien de plus. Il est encore sous le coup du choc, mais il n'a pas de fièvre et son état général est aussi satisfaisant que possible.

A moins de complications ultérieures, il n'y a donc rien à craindre pour M. de Lupé.

L'*Officiel* annonce que M. R. Bodin, président du Tribunal civil de Saumur est nommé officier de l'instruction publique.

On annonce le prochain mariage de M. Yvert, médecin-major de 1^{re} classe à l'École de cavalerie, avec M^{lle} Guillemain, de Dijon.

Publications de mariage.

Jean-Mathurin Chauviré (veuf), facteur, et Eugénie-Augustine Penneau, couturière, tous deux de Saumur.

Louis-Victor-Léon Sadonne (veuf), tailleur de pierres, et Marie Rousse, cuisinière, tous deux de Saumur.

Ernest-Alexis Fèvre, marchand forain, et Valentine-Sophie Paterné, couturière, tous deux de Saumur.

Louis Breton (veuf), menuisier, et Amélie-Joséphine Doussin, journalière, tous deux de Saumur.

Chemins de Fer de l'État

BILLETS DE BAINS DE MER

(Aller et retour, valables un mois, 40 0/0 de réduction)

DÉLIVRANCE DU 1^{er} MAI AU 31 OCTOBRE

Les billets de bains de mer, avec 40 0/0 de réduction, sont délivrés pour les destinations de Saint-Père-en-Retz (1), Pornic, La Bernerie, Challans (2), Saint-Gilles-Croix-de-Vie, Les Sables d'Olonne, La Rochelle, Châtelailon, Fouras, La Tremblade (3) et Royan, par toutes les gares, stations et haltes du réseau de l'État (Paris-Montparnasse excepté); ils sont valables un mois, non compris le jour de la délivrance. La validité peut être prolongée de 10 jours moyennant un supplé-

PERLE FINE

Par M. DU CAMPFRANC

CHAPITRE 1^{er} (Suite)

David rêva longtemps en les écoutant; si longtemps que, peu à peu, l'océan bleu du ciel prit les riches teintes pourprées du couchant; puis il se changea en un lac immobile que la lune éclairait de ses reflets phosphorescents. Le travail s'était ralenti dans l'usine. A part une faible escouade restée à la rude besogne, les ouvriers, noirs de charbon, qui, tout le jour, devant les brasiers presque infernaux, avaient raidi leurs muscles et brandi les pesants marteaux, venaient, enfin, de regagner le foyer paisible, le modeste logis, où leur corps exténué allait demander au sommeil la force de recommencer, dès l'aube, le dur labeur. Les lourds camions, après avoir roulé bruyamment sur le pavé de la cour leur chargement de fer, étaient tous remisés sous les hangars. Il semblait à David que, dans ce repos relatif, la forge lui disait adieu. Il regardait, ému, toutes

ces richesses : cette usine dont les hauts fourneaux envoyaient, dans les airs, leurs spirales de fumée; ces prairies qui encerclaient le domaine; ce parc où les cèdres centenaires formaient, sur le gazon, de grands îlots d'ombre. Tout cela serait à lui un jour, s'il consentait à diriger les forges, s'il renonçait à jamais à cette musique qu'abhorrant Julien Landry et dont lui, David, avait fait son culte. Puis, soudain, son visage prit une expression énergique, son œil eut un éclair; un sourire s'esquissa sous sa moustache blonde. Maintenant, il était assuré de sa vocation, puisqu'il refusait, pour se consacrer à son art, tout cet opulent héritage : les forges, les prairies, les vignes, les bois taillis, et les millions de l'industriel. Il refusait et il souriait, car chez le jeune homme, l'espérance était toujours voisine de la douleur; et, dans un transport de jeunesse enthousiasme, s'approchant de son piano, sur les touches d'ivoire il posa sa main nerveuse aux doigts allongés et l'y laissa longtemps, comme longtemps on serre la main d'un ami.

— Pauvre piano ! murmura-t-il, mon compagnon fidèle... On nous exile!... On ne veut plus de nous ici. Tu seras désormais toute ma famille; je te confierai mes joies et mes peines

et tu les répéteras comme un écho. Pauvre ami, nous allons partir tous les deux !

Dès le lendemain, David fit ses préparatifs. Le piano de palissandre, une guitare espagnole, une mandoline italienne furent soigneusement emballés. Le jeune Broze procéda ensuite à cette grave opération : la confection de sa malle.

Hélas ! hélas ! quels cris d'effroi eût jetés une soigneuse ménagère à la vue de cette horrible mêlée de linge, de bottes et de vêtements de drap fin. Mais si les habits furent ployés avec négligence, du moins les manuscrits, garnis de faveurs d'un beau vert, couleur de l'espérance, eurent une place d'honneur. Bien rangés, bien étiquetés, bien complets, ils pesèrent, de tout leur poids de papier tassé, sur le lustre de l'habit neuf. La malle achevée, avec cet art qui le distinguait, Broze prit au-dessus de son bureau un médaillon encerclé d'or, dont les battants ouverts laissaient voir deux miniatures. D'un côté, un officier de cavalerie aux cheveux bruns, à l'air martial. C'était le lieutenant Broze, mort en Afrique, ne léguant à son fils qu'un nom sans tache et une glorieuse épée. En face de ce hussard, tombé à trente ans sur un champ de bataille, souriait

une jeune femme au front d'un modèle très pur, aux yeux lumineux de pensées : les yeux de David. M^{me} Broze n'avait pu surmonter la douleur du veuvage; et, en partant pour le pays lointain où se retrouvent les âmes, elle avait légué à son frère, le riche et puissant maître de forges, le frère petit David.

Broze sentit un brouillard lui voiler la vue, tandis que, longuement, il considérait le doux visage.

Comme elle l'eût aimé, cette mère!... Sans aucun doute, elle eût encouragé ses aspirations artistiques. La poésie ne se lisait-elle pas dans ses yeux aux longs cils et l'intelligence sur son large front! Elle était partie si jeune encore! Et lui, moins heureux que les frileuses hirondelles, blotties sous la corniche du balcon, n'avait jamais senti combien est précieuse l'aile d'une mère, qui réchauffe et qui protège.

Il referma le médaillon en poussant un profond soupir; puis, avec un soin plus grand encore celui donné aux manuscrits (car pour tout ce qui était du cœur, David n'avait pas son pareil), il l'enferma dans un écrin.

(A suivre.)

ment égal à 10 0/0 du prix du billet. Ce supplément doit être payé avant expiration de la validité. La prolongation peut être accordée trois fois au plus : le supplément à payer pour chaque prolongation de 10 jours est de 10 0/0 du prix primitif.

Les billets de bains de mer donnent, tant à l'aller qu'au retour, le droit de s'arrêter à toutes les gares intermédiaires, entre le point de départ et le point de destination.

(1) La station de Saint-Père-en-Retz dessert la plage de Saint-Brevin-l'Océan.

(2) La station de Challans dessert les plages de l'île de Noirmoutier, de l'île d'Yeu et de Saint-Jean-de-Monts.

(3) La station de La Tremblade dessert la plage de Ronce-les-Bains.

Extrait du tableau des prix des billets de bains de mer au départ de SAUMUR.

DESTINATIONS	Durées	PRIX DES BILLETS ALLER ET RETOUR		
		1 ^{re} cl.	2 ^e cl.	3 ^e cl.
St-Père-en-Retz...	229	30.05	22.75	16.55
Pornic.....	236	31.50	23.90	17.40
La Bernerie.....	228	30.55	23.15	16.85
Challans.....	206	27.90	21.20	15.40
Saint-Gilles-Croix-de-Vie.....	208	28.15	21.30	15.55
Les Sables-d'Olonne.....	192	26.15	19.85	14.50
La Rochelle.....	196	26.70	20.20	14.75
Châtelaillon.....	205	27.80	21.00	15.35
Fouras.....	206	28.00	21.25	15.50
La Tremblade.....	290	37.70	28.50	20.75
Royan.....	277	35.20	26.95	19.80

Etat civil de la ville de Saumur

Du 1^{er} au 30 avril 1889.

NAISSANCES

- Le 1^{er}. — Albert-Émile-Marius Jarousseau, quai de Limoges.
- Le 3. — Robert-Édouard-Albert Girard, rue de l'Abattoir.
- Le 5. — Marguerite-Marie Vazeilles, rue de la Visitation.
- Le 6. — Henriette Roumet, route de Varrains.
- Le 7. — Henriette Gaspard, place Saint-Michel; — Eugène Yvain, à l'Hospice.
- Le 8. — Eugène-Victor Brunet, à l'Hospice.
- Le 9. — Jeanne-Esther Juillard, rue de la Fidélité.
- Le 10. — Édouard-Clément Sabatié, route de Varrains; — Henri-Pierre-Charles Pelou, rue du Marché-Noir; — Marcel-Alexis Chemineau, rue Beaurepaire.
- Le 11. — Léon-Gabriel Dutertre, rue de la Visitation; — Henri-Édouard Mondillon, quai Notre-Dame.
- Le 12. — Jean-Marie-Alfred Palustre, rue du Temple.
- Le 17. — Marguerite-Baptistine Delétang, rue de la Visitation.
- Le 18. — Yvonne-Marie-Eugénie Daviau, rue d'Orléans; — Alexandrine-Blanche Lecomte, Grand'Rue.
- Le 22. — Georges-Sébastien Milton, à l'Hospice; — Victorine-Marie Huet, à l'Hospice.
- Le 23. — Louise-Léontine-Juliette David, à l'Hospice.
- Le 25. — Hélène Bécharrel, rue Notre-Dame; — Albert-Alexandre Grégoire, à l'Hospice.
- Le 26. — Alice Henriot, rue Saint-Nicolas;

— Gustave-Alphonse-Marie-Auguste Sirotteu, rue d'Orléans.

Le 29. — Esther-Angustine Mauboussin, rue Haute-Saint-Pierre; — Jeanne-Marie-Marguerite Malaurie, Grand'Rue.

Le 30. — Amélie-Marie Fréfol, rue de Lorraine.

MARIAGES

Le 27. — Eusébe-Aristide Boilie, domestique, a épousé Henriette-Augustine-Amélie Bodet, domestique, tous deux de Saumur; — Denis-Henri Vilain, négociant, de Varrains, a épousé Clémence Peltier, sans profession, de Saumur.

Le 29. — François-Élie Joussselain (veuf), marinier, a épousé Louise Langlois (veuve), rentière, tous deux de Saumur; — Abel Georget, payeur, a épousé Mélanie-Léontine Roumy, couturière, tous deux de Saumur; — René-Camille Fouchard, boucher, de Varrains, a épousé Isabelle Bouvet, couturière, de Saumur; — Paul-Louis Gasse, boulanger, de Noyant (Maine-et-Loire), a épousé Clémentine-Lise Daubonne, domestique, de Saumur; — Ernest-Joseph-François Perrot, employé de commerce, a épousé Eugénie Jousselet, femme de chambre, tous deux de Saumur.

Le 30. — Théophile-Daniel Paichaud, sans profession, de Moncoutant (Deux-Sèvres), a épousé Marie-Virginie Menier, sans profession, de Saumur.

DÉCÈS

Le 2. — Alphonse-Constant Guilleux, 4 mois, rue de la Visitation.

Le 3. — Augustine Lartigue, domestique, 24 ans, célibataire, rue des Ecuries; — Théodore Billet, jardinier, 58 ans, rue Notre-Dame.

Le 4. — Ernestine Chasle, cultivatrice, 47 ans, célibataire, à l'Hospice.

Le 5. — Antoine-Adalgis Thiffoine, propriétaire, 81 ans, place du Port-Cigongne.

Le 8. — Jean Mabileau, maçon, 69 ans, à l'Hospice; — Jules Roucher, sans profession, 67 ans, rue de la Visitation.

Le 9. — Renée-Joséphine Nizon, blanchisseuse, 38 ans, épouse François-René Lorient, à l'Hospice; — Perrine Corbineau, sans profession, 77 ans, célibataire, à Notre-Dame des Ardilliers.

Le 10. — Françoise Godonnèche, chapeletière, 50 ans, épouse Augustin Ceppe, rue de Fenet.

Le 14. — Valentine-Marie-Henriette Ortion, 10 ans, rue Saint-Nicolas; — Joseph-Alphonse-Louis Bardoux, tailleur d'habits, 53 ans, rue Dacier.

Le 14. — Françoise Francisca, chapeletière, 60 ans, épouse Urbain Chesneau, rue de Fenet; — Michel Appert, tourneur en boutons, 69 ans, à l'Hospice.

Le 16. — Céline Barbier, chapeletière, 33 ans, épouse Auguste Loigereau, à l'Hospice.

Le 19. — Marie Misnier, sans profession, 78 ans, veuve François-Xavier Chamberger, rue des Basses-Perrières; — Louise Coulon,

propriétaire, 67 ans, veuve Louis Bouvier, au Petit-Puy.

Le 20. — Gabriel-Urbain-Ferdinand Fermé, propriétaire, 39 ans, rue de Bordeaux; — Roger Lesage, 9 ans, rue d'Orléans; — Camille Pelouin, maréchal-ferrant, 28 ans, rue de Nantilly; — Charles Ruèche, carrier, 53 ans, à l'Hospice.

Le 21. — Rose-Julienne Gasseau, rentière, 86 ans, veuve Désiré Nalin, rue de la Guenledu-Loup.

Le 22. — Constant-Numa Caseau, retraité, 65 ans, rue d'Orléans; — Charles-Marie-Alphonse Gauron, 10 ans, rue Nationale; — Étienne-Maurille Grégoire, sabotier, 50 ans, rue de la Chouetterie.

Le 24. — Arsène Morgand, conducteur de voitures, 43 ans, Grand'Rue.

Le 25. — Louis Tête-d'Oye, chapeletier, 81 ans, à l'Hospice.

Le 28. — Alexis Delhumeau, batteur d'étain, 42 ans, à l'Hospice.

REVUE FINANCIÈRE HEBDOMADAIRE

Paris, 5 mai 1889.

Le marché a présenté cette semaine un aspect très satisfaisant, au double point de vue des affaires traitées et de la fermeté des cours. Le 3 0/0 s'est élevé à 87.50; le 4 1/2 0/0 à 105.70.

Très bonne attitude du Crédit Foncier à 4,337.50. Ses obligations foncières et communales ont eu un marché animé. Les 1880 et 1885 sont à 464, cours très encourageants pour les acheteurs qui, moyennant 928 fr., s'assurent la participation à douze tirages.

La Société Générale est à 472.50. Il a été établi par la dernière assemblée que l'action de la société a une valeur nette de 300 fr.; ce qui correspond, avec les 250 fr. non versés, au cours de 550. Cette valeur de 300 fr. ressort exclusivement d'une répartition de l'actif.

La Banque de Paris a tenu son assemblée générale le 3 mai. Le président du conseil M. Dutilleul a exposé l'excellente situation de la Banque, fait l'historique de la récente crise, montré le rôle que l'institution a rempli dans les arrangements qui ont sauvé le marché et expliqué les engagements pris. L'assemblée a approuvé le rapport et fixé le dividende à 40 francs par action.

La Société de Dépôts et Comptes courants s'inscrit à 600. Le coupon de 7.50 payé depuis le 4^{er} mai sera détaché officiellement à la cote aujourd'hui.

Le Crédit Lyonnais est ferme à 696.25.

La Banque d'Escompte est fort active à 540. Cet établissement, avec le concours d'autres sociétés, mettra en souscription publique, le 10 mai, 74,850 obligations des chemins de fer de Saragosse à la Méditerranée, au prix de 276 fr. Ces obligations productives d'un intérêt annuel de 15 francs nets de tous impôts sont remboursables à 500 fr. en 93 ans; elles donnent par conséquent un revenu de 5 1/2 0/0, prime d'amortissement en sus.

Conformément à la législation espagnole, les obligations ont une première hypothèque sur la ligne et sur les recettes nettes. Il est donc naturel de les comparer aux obligations de même rang des deux compagnies voisines, le Nord-d'Espagne et la Madrid-Saragosse. Or, le prix moyen des obligations 1^{re} hypothèque des

lignes aboutissant à Saragosse est de 365 fr. Tel doit être, aussi, dans un avenir prochain, le prix des obligations de la nouvelle ligne qui oblige tout le trafic du littoral à passer par Saragosse.

Le Bon hypothécaire Tunisien offert à 30 fr. par la Société Financière Intermédiaire est un véritable titre de placement, en ce sens que son remboursement est assuré avec une prime de 90 fr., soit 2.33 0/0 du capital versé, et que chaque année il touchera un intérêt minimum de 3.33 0/0 susceptible de s'élever aussitôt la mise en exploitation du domaine de la Société.

Le Panama s'est tenu sans variations appréciables aux environs de 52.50.

L'obligation des Chemins Economiques a terminé à 378. On sait qu'un coupon de 6.94 a été détaché le 1^{er} mai.

M. LEMERCIER, dentiste du Prytanée militaire de La Flèche, a l'honneur de prévenir sa clientèle qu'il sera à Saumur, 6, rue Saint-Jean, maison Gouby, les deux premiers jeudis de chaque mois, et le vendredi et le samedi de chaque semaine.

AVIS

M. AVENIER a l'honneur d'informer MM. les Propriétaires et Agriculteurs que la mise en vente des immeubles de l'usine des Hurandières, appartenant à M. de Saignes, ne le concerne en rien; il les prie en conséquence de bien vouloir adresser comme précédemment toutes leurs demandes d'engrais à M. Henri AVENIER, manufacturier, usine des Hurandières, où il continue la fabrication et la vente des engrais de toutes sortes.

ÉPICERIE CENTRALE

28 ET 30, RUE SAINT-JEAN

P. ANDRIEU, Successeur

JAMBONS D'YORK de 3 à 4 kilog., 1^{re} marque; le 1/2 kilog. : 1 fr. 40.

SAUSSISSION DE LYON, le 1/2 kilog. : 3 fr. 50.

Royaume d'Espagne

COMPAGNIE DES CHEMINS DE FER DE

SARAGOSSE A LA MÉDITERRANÉE

Anonyme au capital de 12 1/2 millions

SUBVENTION DU G^t. ESPAGNOL : 6,483,480 FR.

74,850 Oblig. hypothécaires de 500 fr.

Intérêt : 15 fr. (avril-octobre).

REMBOURS. A 500 FR. EN 93 ANS, A PARTIR DU 1^{er} OCTOBRE 1889

Les obligations du Nord de l'Espagne sont cotées 380, celles d'Almansa à Tarragone 337. Les obligations de la ligne de Saragosse à la mer, qui unit ces deux réseaux en procurant un raccourci de 419 kilomètres, peuvent prétendre aux mêmes cours.

PRIX D'ÉMISSION : 276 FRANCS

jouissance 1^{er} avril 1889

dont 25 fr. en souscrivant; 50 fr. à la répartition; 100 fr. du 15 au 20 juin et 101 fr. du 15 au 20 juillet

Faculté de libération anticipée à 3 0/0 l'an. — En se libérant à la répartition, on ne paie que 275 francs.

Le placement ressort à 5 1/2 0/0, sans la prime d'amortissement

On souscrit : Ven redit 10 Mai

et dès à présent par correspondance

Paris : Banque d'Escompte de Paris;

Société de Dépôts et Comptes Courants;

Bordeaux : à la Société Bordelaise;

Rouen : à la Banque Rouennaise de dépôts, etc.

La cote officielle sera demandée.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

JOSÈPHE

Par Marthe Lachèse

Elle frappa l'une dans l'autre ses mains parcheminées, osseuses comme celles d'un squelette; elle secoua sa tête à cheveux blancs, comme l'aurait fait une prophétesse celtique. Et elle entonna :

« Écoutez tous, gens de Plouédic, écoutez tous la grande nouvelle, la nouvelle merveilleuse, comme le roi de France lui-même n'en entendit jamais! Oh! Seigneur Dieu! quelle joie! Moi qui suis vieille de près de cent ans, elle me fait revivre. Mais pour tous, même pour les plus robustes, il y a de quoi vingt fois en mourir! »

Elle se tut, trop vite à son gré, mais l'émotion la suffoquait.

— A toi, dit-elle à Loizic assis près d'elle sur le bout d'un banc et tout radieux, car il avait joué grand rôle dans l'histoire. L'enfant se leva et, de cette voix argentine qui, un jour, avait guidé Josèphe, il entonna :

« Te Deum! Moi qui ne suis qu'un enfant, je vois ce que personne n'a vu depuis qu'il

pousse des chênes sur la terre de Bretagne, depuis que les alouettes chantent et que la mer bat le rivage là-bas, derrière Troëneur. Oh là! mes amis, mes parents, dites, quand reverra-t-on quelque chose de semblable? Jamais, enfant, jamais qu'au ciel, où l'on retrouve, avec des couronnes d'or, tous ceux que l'on croyait perdus.

— Eh bien! Juluen, beau neveu, qu'attends-tu? dit Bellah à l'homme placé près de Loizic.

L'interpellé se leva, secoua sur son ongle la cendre de sa pipe, regarda un peu le plancher... Il n'était pas né poète; cela ne venait pas tout seul... Mais il avait un si bon cœur de Breton! et, comme c'est le cœur qui inspire, la strophe (un peu maigre) arriva tout de même à se produire.

Le mot : « A toi! » fit le tour de la salle.

Dès le lendemain et pour toujours désormais, on commençait à chanter dans le village :

« Écoutez tous, gens de Plouédic, écoutez tous la grande nouvelle, comme le roi de France lui-même n'en entendit jamais! O Seigneur Dieu! quelle joie! Moi qui suis vieille de près de cent ans, elle me fait revivre, mais pour tous, même les plus robustes, il y a de

quoi vingt fois en mourir!

— Te Deum! Moi qui ne suis qu'un enfant, je vois ce que personne n'a vu depuis qu'il pousse des chênes sur la terre de Bretagne, depuis que les alouettes chantent et que la mer bat le rivage, là-bas, derrière Troëneur. Oh là! mes amis, mes parents, dites, quand reverra-t-on quelque chose de semblable? Jamais, enfant, jamais qu'au ciel où l'on retrouve avec des couronnes d'or tous ceux que l'on croyait perdus.

— De la vieille à l'enfant, de l'enfant à la vieille, tous les gens de Plouédic crient : Amen! Te Deum! Car les Bretons ne savent pas oublier.

— Ecoute, fille des Rosmeur, écoute, je t'en prie. Où te cachais-tu, Seigneur Dieu? pendant que tes Bretons pleuraient? Pourquoi, durant vingt ans passés, leur as-tu été si cruelle? Ils baisaient jusqu'aux pierres qui portaient le nom de tes pères. Pendant que les Bretons pleuraient et disaient : « Il n'y a plus de Rosmeur, il n'y a plus de Rosmeur dans ce monde, » ô cruelle! où te cachais-tu?

— Je ne fus pas cruelle, non, je ne fus pas cruelle, mes Bretons, ne m'accusez pas. Mais je suis une fleur de la montagne, mais je suis

une fleur du désert et les fleurs du désert attendent toujours dans le silence qu'un ange vienne les cueillir.

— Voici que bien loin, bien loin, sur la terre étrangère, de la tombe de François-Philippe, le bon seigneur de Plouédic; de la tombe du marquis de Rosmeur, il est sorti un chêne, et puis encore un chêne, et puis une belle fleur. Les chênes sont tombés, l'un au soir, l'autre à moitié du jour, pendant que la fleur croissait sous le regard de Dieu. Mais elle était une fleur de la montagne, mais elle était une fleur du désert et les fleurs du désert attendent toujours dans le silence qu'un ange vienne les cueillir.

— Hélas! que le spectacle est affreux à voir! Le chariot de la mort roule dans Plouédic. Il a la peste pour cocher. Oh là! comme il va vite! Il écrase nos cœurs en passant. Nos amis, nos parents s'échappent de nos bras pour courir y prendre place. A peine a-t-on le temps de crier *Miserere!* qu'il faut s'interrompre et sangloter : *De Profundis!*

(A suivre.)

